

Salaires : Effaçons les ricanements et moqueries des patrons !

**Salaire et pouvoir d'achat, le 29 septembre, faisons-nous entendre !
Avec nos collègues, décidons et organisons la mobilisation !**

Les prix augmentent : alimentation, énergie, carburant, logement, mutuelle... Les bénéfices et dividendes explosent... Et pendant ce temps, nos salaires stagnent et pour beaucoup ne permettent plus de vivre dignement.

En 2026, les mesures annoncées et validées par des organisations syndicales dans les entreprises du Groupe sont très largement insuffisantes et disparates au regard de l'évolution du coût de la vie et de l'investissement quotidien des personnels. Certaines entreprises ont arraché 2,5% d'augmentation quand d'autres n'ont rien eu. Un même Groupe, les mêmes dirigeants mais des traitements à la carte suivant les entreprises !

Les postier-es créent les richesses du Groupe. Toutes et tous doivent en bénéficier !

Par leurs activités, ils contribuent largement au développement de l'économie et au fonctionnement des autres entreprises.

La CGT FAPT exige l'ouverture immédiate de négociations salariales dans l'ensemble des entreprises du Groupe La Poste et revendique une véritable augmentation générale des salaires pour toutes et tous !

Le pouvoir d'achat doit passer par le salaire, pas par des primes ponctuelles et aléatoires !

Le développement et la qualité du service passe par des travailleurs exerçant dans les meilleurs conditions et rémunérés à la hauteur des besoins de service public, en réponse à la population.

Les bons résultats du Groupe La Poste doivent servir à améliorer les missions de service public, les emplois, les salaires et les conditions de travail, plutôt qu'à multiplier les opérations financières et les investissements éloignés des besoins prioritaires des personnels et de la population.

La CGT FAPT exige l'ouverture immédiate de négociations salariales dans l'ensemble des entreprises du Groupe La Poste et revendique une véritable augmentation générale des salaires pour toutes et tous !

- ✓ 2 200 € bruts minimums à l'embauche pour un salarié non qualifié.
- ✓ Refonte des grilles salariales quelques soient l'entreprises, revalorisées et une progression régulière tout au long de la carrière avec la mise en place de l'échelle mobile des salaires.
- ✓ Une augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires.
- ✓ L'élargissement du 13^e mois à tous.
- ✓ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- ✓ L'égalité de rémunération entre les différents statuts, avec un nivellement par le haut.
- ✓ La revalorisation des heures de nuit.
- ✓ Le transfert de toutes les primes dans le salaire.
- ✓ La prise en compte des pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années.
- ✓ La revalorisation des frais de transport et des frais professionnels.

**Ce sont tous les postières
et les postiers du groupe
qui font le service public !
Pour notre salaire, notre pouvoir
d'achat, soyons dans l'action
le 29 septembre**



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

